

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 SEPTEMBRE 2024 DU C.O.C CYCLOSPORT.

Comme prévu, l'assemblée générale 2024, s'est tenue le vendredi 27 septembre partir de 16 heures salle des Cistes à Carnon



Préambule :

Le créneau 16 h - 17 h 30 a été affecté au pointage des présents et représentés et à la vérification du quorum.

Après le pointage des adhérents présents (40) et des représentés (8), le quorum étant atteint, le Président ouvre l'assemblée générale à 17 h 30.

La tenue de l'AG :



Après avoir remercié les nombreux adhérents présents à cette assemblée Générale, le Président rappelle l'ordre du jour qui était proposé, à savoir :

- Présentation par le Président du rapport moral, du rapport d'activité 2023/2024, du rapport d'orientations pour la saison à venir 2024/2025
- Présentation par le Trésorier du rapport de trésorerie (état dépenses recettes et bilan) ;
- Débat sur les rapports présentés ; - Quitus au trésorier ;
- Rapport de la Commission des Parcours
- Exposé de Pierre Balandraud sur la sécurité routière
- Intervention de Robert Spinella sur la gestion du Site Internet

- Intervention de Jean-Paul Tortet sur la gestion des tenues
- Exposé sur le Règlement Intérieur mis à jour au 15 septembre 2024 par Jean-Paul Tortet
- Questions diverses

1. Rapport moral :

1.1 : Le club, évolution et effectifs

Le CO Carnon Cycloport est une association indépendante dirigée par un Conseil d'Administration composé de 11 membres dont le Président Jean-Pierre Catelin, le Vice-Président Robert Spinella, le Trésorier Jean-Paul Tortet, le Président d'Honneur Pierre Balandraud, le Secrétaire François Doan.

Le club affilié à l'Ufolep comptait cette année 81 licenciés dont 12 de plus de 80 ans.

L'âge moyen est de 68 ans.

Nous enregistrons 5 nouvelles adhésions.

4 de ses nouveaux adhérents présents ; Grégory Sauce, Antoine Gicquel, Serge Boyer et Christophe Mostacci présents à l'AG sont présentés à l'assistance.

Pour info le cinquième nouveau, absent à l'AG, est Alain Ginesty

Le Président Jean-Pierre Catelin encourage les adhérents intéressés à venir intégrer le CA afin de participer à la bonne marche du club.

Pierre Balandraud précise qu'il y aurait besoin d'un trésorier adjoint, d'un secrétaire adjoint afin de décharger Jean-Paul Tortet et Robert Spinella qui cumulent à eux deux de nombreuses tâches : la gestion de la trésorerie, du site internet, des licences, de la commande des tenues, de l'élaboration du planning des parcours et saisie des parcours sur Openrunner et diverses tâches administratives.

Malheureusement, aucune des personnes présentes n'a fait sur le champ acte de candidature, mais Pierre Balandraud n'insiste en ne doutant pas qu'après réflexion quelques volontaires se manifesteront.

1.2. Les valeurs du club : la convivialité et la camaraderie

Le Président rappelle qu'il s'agit de 2 valeurs essentielles que nous avons héritées de nos anciens et qui continuent à guider notre activité.

2. Rapport d'activité :

Le Président dresse un bilan de l'année d'où il ressort :

- une activité toute l'année avec nos 3 sorties hebdomadaires les mardis, jeudis et dimanches
- la participation à 3 stages Rosas, Meyrueis et Peniscola en remerciant au passage les organisateurs de ces stages Robert Spinella, Jacques Sérane et Dominique Deplat
- de nombreuses sorties festives : Galette des Rois à Saint-Mathieu-de-Trévières, Fougasse à Saint-Laurent-d'Aigouze, Souvenir Michel Hoffnung, Tour du Salagou au départ de Gignac avec repas à l'Arbalète, sortie avec repas au Chêne Blanc à Logrian, sortie suivie d'un repas chez Gégé à Castries, sans oublier les virées des plus de 80 ans avec resto à l'initiative de Jean-Louis Aurèche, et enfin la journée des partenaires.

L'ensemble de ces journées festives a été précisément décrit dans le rapport d'activité envoyé il y a plus de 15 jours aux adhérents. Elles se perpétueront au départ de cette nouvelle saison, avec le traditionnel repas d'après AG et avec la journée rando des partenaires le 3 octobre avec un repas au Mas des Filles au Crès.

En résumé, l'activité cycliste du club a été soutenue tout au long de l'année avec une majorité de licenciés présents aux sorties club

Le Président conclut son intervention en remerciant pour leur disponibilité et leur implication, Jean-Paul Tortet notre Trésorier.

Robert Spinella pour la gestion des licences et liaisons avec l'Ufolep ainsi que la gestion du Site Internet du coc.cyclospor.

Exposé du Site Internet :

Le site internet est un outil d'information que Robert nous encourage à consulter :

On peut y trouver entre autres :
Les parcours,
L'Hebdomad et des photos qui retracent l'activité du club

C'est aussi une vitrine qui permet de faire connaître le club, comme cela a été le cas pour certains nouveaux adhérents.

Pierre Balandraud Président d'Honneur père de la Petite Pipelette Carnonnaise qui a permis de maintenir un lien entre l'ensemble des membres du club pendant la période Covid, remplacée par l'Hebdomad, publication qui retrace chaque semaine l'activité du club.

Il rappelle également que tous les adhérents ont signé le RGDP (Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles) et le Règlement Intérieur s'engageant à le respecter en insistant sur les règles de sécurité.

3. Rapport de trésorerie :

Le Rapport Financier ainsi que l'État des Ressources et Dépenses ont été diffusés par mail à l'ensemble des adhérents avant l'AG

3.1. Partenariats :

A nos partenaires historiques :

- la Mairie de Mauguio qui en plus de la subvention annuelle, met à disposition une salle à la Maison des Associations 12 après-midis par an

- Les Transports Belleville
- Flash Service (Manu Do'Vale)

Viennent se joindre :

- Rêve de Vélo
- La Brasserie Au bureau (Vincent Liébart)
- Le bar de Saint-Laurent-d'Aigouze

3.2. Dépenses et utilisation de l'excédent des exercices antérieurs :

La subvention des repas de l'ordre de 4800 € représente le plus gros poste de dépenses, "un effort particulier a été fait conformément aux objectifs de convivialité du club"

Les autres principales dépenses sont la participation du club à l'achat des tenues et l'hébergement du site internet.

L'insuffisance de ressources par rapport aux dépenses de cette saison a pu être financé par l'utilisation des excédents antérieurs.

4. Quitus au trésorier :

Le rapport et le bilan de trésorerie ayant été jugés réguliers, le quitus au trésorier a été donné à l'unanimité.

5. Exposé de Monsieur Sécurité :

Pierre Balandraud, le Monsieur Sécurité du COC rappelle quelques principes et règles de sécurité :

- sur les pistes cyclables et les voies vertes, les usagers les plus vulnérables sont prioritaires (piétons en particulier) la vitesse y est limitée à 30 km/h, mais préconise que sur ce type de voies, nous limitons notre vitesse à moins de 25 km/h.

Pour les vélos à assistance électrique, surtout pour les moteurs débridés, il engage les utilisateurs de ces engins à bien vérifier leur conformité au regard du code de la route (assurance en particulier)

En complément des règles de sécurité élémentaires :

- ayez toujours sur vous une pièce d'identité, un document portant votre adresse, la personne à prévenir en cas d'accident, votre groupe sanguin

- ne vous arrêtez pas sur la chaussée que ce soit pour une pause ou une réparation, dégagez totalement la route, aucun cycliste et aucun vélo ne doit rester sur la chaussée

- ralentissez dans les traversées de village

- l'accent doit être mis sur la prévention (être vu) : Si vous roulez de nuit, ayez toujours un éclairage approprié (à l'avant et à l'arrière) pensez à porter des vêtements rétroréfléchissants.

Pierre Balandraud communiquera régulièrement sur la sécurité en s'appuyant sur l'Hebdomad, sur 4 thèmes : prévenir les accidents, analyser et comprendre les causes de l'accident, gérer l'immédiat après accident et proposer des initiatives pour éviter leur renouvellement

6. Rapport de la Commission des parcours :

Le rapport est présenté par Guy Lauriol suppléant Jacques Sérane démissionnaire.

3 nouveaux membres rejoignent la commission : Dominique Deplat, Didier Legroux, Laurent Trémoulet.

Guy Lauriol fait remarquer qu'il serait souhaitable qu'un représentant du G3 intègre cette commission.

6.1. Les sorties :

Les différents lieux et heures de départ en fonction des saisons : Teyran, Saint-Mathieu-de-Trévières, La Grande Motte, Saint-Bauzille-de-Putois sont maintenus malgré la faible affluence au départ de Saint-Bauzille de Putois.

Par contre, l'ensemble des participants a jugé que les départs de Jacou ne présentent pas d'intérêt par rapport à Teyran.

En revanche, un certain nombre serait favorable à un départ de Villeneuve-Lès-Maguelone.

Des parcours seront donc proposés au départ de Villeneuve-Lès-Maguelone une fois par mois.

6.2. Les stages :

3 stages seront proposés l'année prochaine :

- Rosas (du 26/04 au 3/05) : par Robert Spinella
- Meyrueis (du 9 au 14 juin) : par Guy Lauriol
- Peniscola (2^e quinzaine de mai): par Dominique Deplat

Les personnes intéressées sont invitées à se mettre en contact avec les organisateurs.

7. Gestion des tenues :

Les nouvelles tenues ne sont pas obligatoires pour l'instant.

Le nombre d'articles par commande n'est pas soumis à des minimas, ce qui évitera d'avoir à gérer un stock et permettra de faire plusieurs commandes par an :

- en juin pour les tenues d'hiver
- en Décembre pour les tenues d'été

Cette année eceptionnellement une commande sera faite début octobre pour les tenues d'hiver.

8. Règlement Intérieur :

Le règlement intérieur a été transmis par mail à l'ensemble des adhérents avant l'AG.

3 points méritent votre attention :

- Dans le préambule, un paragraphe est consacré aux VAE.
Il est précisé que les VAE débridés non conformes au code de la route doivent faire l'objet d'une assurance spécifique, l'assurance rattachée à la licence Ufolep ne les prenant pas en charge.
- Dans l'article 4 consacré aux invitations, il est précisé que "des extérieurs au club peuvent être acceptés dans la limite de 5 par sortie sous

réserve d'être invité par un adhérent lequel s'engage à assurer l'encadrement de son ou ses invités et à en assumer la responsabilité.

Tout invité non licencié devra également fournir les renseignements suivants : Nom, Prénom, date de naissance, téléphone, adresse mail et postale. Ces renseignements devant être transmis à l'"Ufolep" afin d'être pris en charge par l'assurance souscrite par le club.

Les invités licenciés d'un autre club devront présenter leur licence.

- Extrait de l'article 7 : "le COC décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par le comportement dangereux ou le non-respect du code de la route lors des sorties du club".

Tout manquement aux règles de sécurité est passible de poursuites pénales à l'encontre de son auteur

A 19 heures 25, l'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, nous avons migré en nombre vers le restaurant dans une excellente ambiance conviviale.

